

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU COMITÉ SYNDICAL
SIOM DE LA VALLÉE DE CHEVREUSE
SEANCE DU LUNDI 29 JUIN 2026**

Délibération n° :

DL45/2026

Objet :

Délégations d'attribution
du comité syndical au
bureau syndical

L'an deux mille vingt-six,

Le lundi 29 juin 2026,

Les membres du comité syndical, légalement convoqués individuellement par écrit, se sont réunis au siège du Syndicat, sous la présidence de Monsieur Jean-François VIGIER, Président du SIOM,

- M. AFONSO Joseph (titulaire - CPS)
- M. ALI-BELHADJ Zaïme (titulaire - CPS)
- M. BERVEILLER Daniel (titulaire - CPS)
- M. CHARRON Etienne (titulaire - CPS)
- M. DELAIRE Jérôme (titulaire - CPS)
- Mme DUMAS Dominique (titulaire - CPS)
- M. FAUBEAU Alain (titulaire - CPS)
- M. FELIHO Florentin (titulaire - CPS)
- M. GLEIZE Bernard (titulaire - CPS)
- M. GOUMAND Aurélien (titulaire - CPS)
- M. HENRIOT Frédéric (titulaire - CPS)
- Mme HERY LE PALLEC Anne (titulaire - CCHVC)
- M. JACOBI Eric (suppléant - CPS)
- Mme JAUBERT Sarah (titulaire - CPS)
- M. KAROUI Karim (titulaire - CPS)
- Mme LECORGNE Laure (titulaire - CPS)
- Mme LEMONNIER Sandrine (titulaire - CPS)
- M. LOUP Jean-Baptiste (suppléant - CPS)
- M. MANY François (titulaire - CPS)
- M. MASURE Frédéric (titulaire - CPS)
- M. MIDOL-MONNET Alexis (titulaire - CPS)
- M. NOFERI Grégory (titulaire - CPS)
- Mme OSTYN Valérie (titulaire - CPS)
- Mme PLUMAIL Nathalie (titulaire - CPS)
- M. POMPEIGNE Jérôme (titulaire - CCHVC)
- M. PRIVE Denis (titulaire - CPS)
- Mme RODRIGUES Maria (suppléante - CPS)
- Mme SELVEZ Cyrielle (titulaire - CPS)
- M. TRAN Eric (suppléant - CPS)
- M. TRICKOVSKI (titulaire - CPS)
- M. VANDEWEGHE Ludwig (titulaire - CPS)
- M. VIGIER (titulaire - CPS)
- M. VIVIEN (titulaire - CPS).
- M. XAVIER Bernard (titulaire - CPS)

Absents excusés : Mme ARNOULD Laure (titulaire - CCHVC) ; M. BAVOIL Daniel (titulaire - CCHVC) ; M. BOULLAND Daniel (titulaire - CPS) ; M. CHERCHALI Sandra (titulaire - CPS) ; M. CORDIER Gilles (titulaire - CPS) ; Mme DALI Sara (titulaire - CPS) ; M. FOURGEAUD Serge (titulaire - CPS) ; M. GARSUAULT Philippe (titulaire - CPS) ; Mme GASNIER Marie-Anne (titulaire - CPS) ; Mme GAULHET Marianne (titulaire - CPS) ; M. LECLERC Christian (titulaire - CPS) ; Mme MAUVEZIN Noëlle (titulaire - CPS)

Le quorum étant atteint l'assemblée peut valablement délibérer.

Monsieur Daniel BERVEILLER est désigné, à l'unanimité, pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

**DATE DE
CONVOCATION**

Le 23/06/2026

EN EXERCICE : 42
PRESENTS : 34
VOTANTS : 34

REÇU EN PREFECTURE

le 03/07/2026

Application agréée E-legalite.com

Délibération n°DL45/2026
Délégations d'attribution du comité syndical au bureau syndical
du SIOM de la Vallée de Chevreuse

Le Comité syndical,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L 5211-9 et L. 5211-10,

Vu l'arrêté inter préfectoral n° 2016-PREF.DRCL/248 du 20 avril 2016 portant création d'un Syndicat Mixte des Ordures Ménagères « SIOM de la Vallée de Chevreuse »,

Vu les statuts du SIOM annexés à l'arrêté inter préfectoral n° 2016-PREF.DRCL/248 du 20 avril 2016,

Vu la délibération DL10/2026 du 04 mai 2026 relative à l'installation de la nouvelle assemblée délibérante du SIOM,

Vu la délibération DL11/2026 du 04 mai 2026 relative à l'élection du Président du SIOM,

Vu la note de présentation,

Considérant que conformément aux dispositions de l'article L.5211-10 CGCT, « le Président, les Vice-Présidents ayant reçu délégation ou le Bureau dans son ensemble » peuvent recevoir délégation d'une des attributions de l'organe délibérant à l'exception des attributions limitativement énumérées au présent article,

Considérant les éléments susvisés, il convient d'arrêter à ce jour les attributions déléguées par l'organe délibérant au Bureau syndical pour la durée du mandat,

Considérant que pour assurer la continuité du service public et la bonne marche des services du SIOM, il apparait nécessaire de déléguer au Bureau syndical un certain nombre de fonctions,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Décide d'attribuer les délégations du Comité syndical au Bureau syndical du SIOM, pendant la durée de son mandat, pour :

- L'approbation du règlement intérieur du SIOM et ses modifications,
- L'organisation des services et la création de postes,
- Décider et procéder à la cession de biens, matériels ou immatériels, du SIOM dont le montant excède 4600€HT ainsi que tous les actes en découlant,
- Décider et procéder à l'acquisition de biens matériels ou immatériels d'un montant supérieur à 4600 HT pour le compte du SIOM dans le cadre de ventes de gré à gré ne relevant pas de la commande publique,
- Approbation des demandes de dossiers de subventions auprès des organismes financeurs dans la limite des compétences transférées au SIOM par ses membres adhérents,
- Approbation et conclusion des conventions générant des recettes pour le SIOM,
- Approbation des conventions de groupement de commande et tous les actes en découlant,

- Décider du recours ou de l'adhésion à une centrale d'achat et tous les actes en découlant,
 - Approuver et signer les conventions de servitudes d'utilité publique à intervenir dans le cadre de la réalisation du plan de charge annuel et la gestion interne du syndicat,
 - Attribution des subventions aux associations dans la limite des compétences transférées au SIOM par ses membres adhérents et tous les actes en découlant,
 - Approbation des règlements relatifs à la collecte, la redevance spéciale des professionnels et des collectivités, et des réseaux de déchèteries, ainsi que les modifications et tous les actes en découlant,
 - Approbation des conventions types déclinés dans le cadre de la redevance spéciale, et tous documents en découlant,
 - Conclure avec les conventions avec les éco-organismes et les contrats de rachat matières avec les organismes repreneurs et tous documents en découlant,
 - Approuver le document unique Hygiène et Sécurité et ses modifications, ainsi que sa déclinaison en plans d'actions.
- **Dit** que le Bureau syndical rendra compte au Comité syndical des attributions qu'il exerce en vertu de la présente délégation

Fait à Villejust,
Pour extrait conforme

Le Président,

Jean-François VIGIER

Pièce transmise en Préfecture le : **- 3 JUIL. 2026**
Affichée le :

REÇU EN PREFECTURE

le 03/07/2026

Application agréée E-legalite.com

99_DE-091-200062321-20260629-DL45_2026-D